

naire. Il croit surtout que la présence de débris anguleux de silex dans ce sable doit le faire rapporter au diluvium, comme il l'avait pensé à la dernière séance d'après la position du dépôt, caractère qui se retrouve dans les ravine-ments figurés par M. Rutot. Quant aux grains de lignite, il faut prendre garde de prendre pour tels des grains limoniteux, communs dans les dépôts quaternaires.

M. Briart, de son côté, ne peut attribuer aucune valeur à ce dernier argument. Il a vu souvent, dans le Hainaut et le Brabant, des ravine-ments semblables de la craie, au contact des couches tertiaires inférieures, landeniennes ou bruxelliennes. D'autre part, les sables quaternaires qu'il connaît dans ce pays, ne sont jamais purs s'ils ne proviennent de sables tertiaires sous-jacents; quand ils viennent de loin, comme ce serait ici le cas, ils sont toujours impurs. M. Briart pense donc que si l'on a affaire à du sable quaternaire, c'est du sable tongrien remanié sur place.

La séance est levée à midi et demi.

---

*Séance du 25 juillet 1875.*

*Présidence de M. A. BRIART.*

La séance est ouverte à onze heures.

Le procès-verbal de la séance de juin est approuvé.

Le secrétaire-général fait part à la Société de la perte que la science vient de faire par la mort de deux de ses membres honoraires, M. P. Deshayes, professeur au Muséum d'histoire naturelle, à Paris, décédé le 9 juin, et

sir W. Logan, ancien directeur du Relevé géologique du Canada, décédé le 28 du même mois.

M. le président annonce ensuite deux présentations.

*Correspondance.* — Le secrétaire-général donne communication d'une circulaire de la Société malacologique, annonçant que son excursion annuelle aura lieu à Namur, le 1<sup>er</sup> août et jours suivants et invitant les membres de la Société géologique à y prendre part.

Le secrétaire-général communique ensuite une circulaire de la Fédération des sociétés scientifiques de Belgique, annonçant qu'une première session, préparatoire, aura lieu cette année dans la première quinzaine de novembre. Toutes les questions d'intérêt général proposées par les sociétés fédérées seront portées à l'ordre du jour, afin que l'on puisse faire choix de celles qui seront discutées au congrès de 1876. La Société géologique est priée de faire parvenir au bureau provisoire de la Fédération celles qu'elle désierait voir mettre en délibération, et de faire connaître en même temps si elle serait disposée à se charger de l'organisation de la session préparatoire de 1875 ou de l'un des prochains congrès de 1876 ou de 1877.

L'examen de ces questions est remis à la prochaine séance.

La circulaire est accompagnée de quelques exemplaires des statuts de la Fédération. Comme la Société géologique est affiliée à cette association, il peut être utile à ses membres de connaître ces statuts : nous les reproduisons en note (1).

(1) *Statuts de la Fédération des sociétés scientifiques de Belgique.* — Article premier. La Fédération a pour but de faciliter les relations entre les sociétés scientifiques de Belgique, d'appeler l'attention publique sur les objets de la science, d'examiner les questions d'intérêt commun concernant ses pro-

Sur la proposition du secrétaire-général, la Société décide que des convocations seront envoyées aux membres résidant en Belgique, en temps utile avant chaque séance.

grès, et en général de rechercher et d'appliquer les moyens les plus propres à répandre les connaissances scientifiques dans le pays.

Art. 2. La Fédération se compose des sociétés belges s'occupant des sciences (a), libres et régulièrement organisées, qui adhèrent aux présents statuts.

Les sociétés qui réunissent ces conditions sont admises sur leur demande écrite, sur un même pied d'égalité, à l'ouverture de chaque session.

Art. 3. La Fédération n'a ni siège fixe ni bureau permanent.

Chaque année elle organise un congrès dans la ville et à l'époque choisie par l'avant-dernière session et par les soins de la Société locale qui a été chargée de son organisation.

Les personnes étrangères aux sociétés fédérées sont admises aux congrès moyennant rétribution.

Art. 4. Le bureau de chaque session se compose des membres suivants :

Président, secrétaire-général et trésorier : le président, le secrétaire et le trésorier de la société chargée de l'organisation du congrès.

Vice-présidents et secrétaires : les présidents et secrétaires de la société ayant organisé le congrès précédent et de la société choisie pour organiser le congrès suivant.

Art. 5. L'ordre du jour des congrès est réglé comme suit :

Ouverture de la session par le président.

Correspondance.

Rapport du président du congrès précédent.

Rapport de chaque société fédérée sur ses travaux depuis la dernière session.

Formation et séances des sections.

Discussion des questions portées à l'ordre du jour de la session.

Propositions et communications du bureau, des sociétés fédérées, des sections et des membres.

Détermination des questions qui seront portées à l'ordre du jour de la session suivante.

Désignation de la ville et de l'époque où se tiendra le second congrès après le congrès présent et de la société qui l'organisera.

Résumé des travaux par le président qui déclare la session close.

Art. 6. Les décisions de la Fédération sont prises en assemblée générale, à la majorité absolue des sociétés présentes, votant par leurs délégués, chacune disposant d'une voix.

Les membres des sociétés fédérées ont voix consultative.

Les décisions ne peuvent engager les sociétés que pour ce qui concerne leur

(a) Il a été entendu que ce terme devait être pris dans sa plus grande extension, comprenant, non seulement les sciences naturelles physiques, mathématiques ou médicales, mais encore les sciences historiques, littéraires, etc. (G. D.)

*Ouvrages offerts.* — Le secrétaire-général dépose sur le bureau divers ouvrages offerts par MM. J. Capellini, G. Dewalque, A. Von Koenen, ainsi que des publications reçues en échange de la part de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, l'*Academia de*

position dans la Fédération : elles ne peuvent en aucune façon porter atteinte à leur liberté intérieure.

Art. 7. Chaque société qui a organisé un congrès est chargée de l'exécution des décisions qui y ont été prises. Les archives ayant particulièrement rapport à ce congrès restent déposées chez elle.

Elle remet en temps utile à la société qui lui succède les archives générales de la Fédération ainsi que celles qui peuvent être nécessaires à la session suivante.

Art. 8. Les décisions des sections sont prises à la majorité absolue de leurs membres présents.

Les personnes étrangères aux sociétés fédérées ont voix consultative.

Art. 9. Les frais de la Fédération sont couverts par une cotisation annuelle des sociétés, dont le maximum ne peut dépasser 40 francs, par une cotisation des personnes assistant aux congrès, par la vente des publications et par les dons volontaires.

Les sociétés fédérées, ainsi que les personnes assistant au congrès, reçoivent les publications de la Fédération.

Art. 10. Chaque société est maîtresse de se retirer de la Fédération, par lettre, à l'ouverture d'un congrès ; passé ce moment, elle reste engagée jusqu'au congrès suivant.

Elle est obligée de remettre au bureau, en même temps que sa lettre de retrait, toutes les archives, etc., qu'elle pourrait tenir de la Fédération.

Art. 11. La Fédération ne peut être dissoute que du consentement unanime des sociétés qui la composent.

En cas de dissolution, chacune conserve les archives de la Fédération déposées chez elle.

Art. 12. Les présents statuts peuvent être modifiés en session, pourvu que la proposition en ait été faite par une société fédérée à la session précédente, que la modification proposée soit portée à l'ordre du jour et qu'elle réunisse l'adhésion des trois quarts des sociétés fédérées.

*Dispositions transitoires.* — Art. 13. Les présents statuts seront soumis à révision à la troisième session de la Fédération.

Art. 14. Une session préparatoire sera tenue en novembre 1875.

L'ordre du jour portera, indépendamment de l'organisation des deux premiers congrès, toutes les questions qui pourraient être proposées par les sociétés fédérées, afin qu'on puisse choisir conformément à l'article 5 des statuts, celles qui seront portées à l'ordre du jour du premier congrès.

*scientias exactas* de Buenos-Ayres, la *Smithsonian institution* de Washington, l'Université royale de Christiania, le *Moniteur industriel belge* et la *Revue scientifique*.

En présentant l'*Histoire des noms cambrien et silurien en géologie*, par M. T. Sterry Hunt, qu'il vient de traduire de l'anglais, M. G. Dewalque expose comment il a été amené à s'occuper de ce travail, au sujet duquel il entre dans quelques considérations historiques, que la Société l'invite à mettre par écrit pour le *Bulletin*, et que voici.

Lorsque je pris la résolution, il y a quelques années, d'aller étudier sur les lieux les formations les plus anciennes de l'Angleterre pour les comparer aux nôtres et tâcher de savoir si notre terrain ardennais est cambrien ou silurien, les études auxquelles je dus me livrer pour la préparation de mon voyage, me rappelèrent que Dumont, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, avait fait allusion à l'antériorité de ses travaux et de sa classification sur celle qui a généralement prévalu. Je fus ainsi amené à étendre mes recherches vers l'histoire de la découverte du terrain cambrien et du terrain silurien, sans avoir l'intention de traiter *ex-professo* une question historique fort embrouillée et très-épineuse, surtout pour celui qui doit surmonter en outre les difficultés provenant d'une langue étrangère. Sur ces entrefaites parut au Canada le travail de M. Sterry Hunt, consacré à l'étude d'une question qui, pour moi, n'était qu'accessoire. L'auteur ayant bien voulu m'accorder l'autorisation de le traduire, j'ai l'honneur de présenter à la *Société géologique* cet intéressant chapitre d'histoire, augmenté de quelques additions et corrections que M. Sterry Hunt a eu l'obligeance de me fournir.

La seconde moitié de ce travail est consacrée aux terrains anciens de l'Amérique du Nord. Malgré l'éloignement de cette région, j'ai cru que les lecteurs français verraient avec plaisir traiter en leur langue un sujet dont les matériaux sont peu répandus et auquel l'exposition internationale de Philadelphie donne une certaine actualité.